

148

1716 August 9., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ, CHARGE D'AFFAIRES LAURENT CORENTIN] DE LA
MARTINIÈRE¹ AN [ALT] AMMANN [UND JETZIGEN ZUGER STADT-
UND AMTSRAT, BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN

"J'ai l'honneur ... de vous envoyer la copie de ce que J'ai escrit sur vostre
suiet." Er hoffe, ihm damit gedient zu haben, und bitte ihn, ihm
seine Freundschaft zu erhalten.

Mit dem Wunsche, Zurlauben möge in seinem, De la Martinières,
Namen seine Gattin [M a r i a B a r b a r a Zurlauben] und al-
le seine Angehörigen grüssen, schliesst das Schreiben.

1) Absender anhand einer später angebrachten Dorsualnotiz entnommen.

Original, in franz. Sprache - AH 54, 366-367 - Blatt 366^V und 367^R leer

149

1710 März 30., Zug

A

SCHREIBEN VON [STADT- UND AMTSRAT BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN AN
DEN AGENTEN DER EIDG. ORTE IN FRANKREICH, DE] LA FON-
TAINÉ, PARIS

"Sur ce que vous m'avez escrit que les billiets sans autre perte c'est a dire
les billiets sur le Tresorier sont receu a l'hostel de Ville, ie suis resolu
de mettre encores 10 000 L si vous avez receu les interests de mon Contract
comme j'en doute point, et que vous n'avez point payé les 650 L à Mr. G u a r-
n i s o n, il faudra le plus faire mais garder l'argent, hors 350 L à Madame
V e r o n que vous luy payerez, j'escris au Sr. [Hans Kaspar] S c h r e i-
b e r Enseigne de ma Compagnie [im Regiment Pfyffer] de vous envoyer les
billiets qu'il sera poinct obligé de Trafiquer, et de celles qu'il sera obli-
gé d'employer avec perte pour cette fois de vous envoyer ... [3000] L a Vos
ordres pour lesquels ie luy feray payer ... [900] livvres c'est a dire ...
[300] livvres argent comptant et sonnant dans Douay enfin qu'il le puisse
employer pour le bien de la Compagnie, ie vous prie donc ... de me faire
l'amitie par vos amys de Paris qui ont leur cognoissance à Douay de faire
payer pour chaque ... [1000] livvres de billiets en le recevant dudit ...
Schreiber ... [300] livvres, il faudra s'il vous plaist la presente receu

donner les ordres, et advis audit ... Schreiber car ils ont besoin de l'argent, ie vous feray d'abord rembourser par Mr Guarnison, et j'ecriray à Mr. [Joachim Passera] de la Chapele [von der franz. Ambassade in Solothurn] pour qu'il donne les Ordres. J'attends seulement Vostre advis ... Si vous eussiez payée à Mr. Guarnison les 650 L il faudra seulement aller le trouver avec mon fils [Beat Franz Plazidus Zurlauben] le Capitaine aux gardes pour le prier de vous le rendre en luy produisant la presente. puisque on perd autant par cent en flandre j'aime mieux aux mesme prix retirer les billiets comme ie viens de dire de ma Compagnie ... j'achete point de billiets d'autruy mais ie prend celles de ma compagnie par necessité comme vous voyez."

Original, in franz. Sprache - AH 54, 368-369

150

[1710 ca. Oktober]¹

A

BEDINGUNGEN FUER DIE AUFNAHME EINER TOCHTER VON AMMANN [BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN INS PENSIONAT DER VISITATION IN SOLOTHURN

"Madame de la Martiniere [gemeint Marie-Louise Federbe, die Gattin des franz. Secrétaire-Interprète, Laurent Corentin de la Martinière]² Et tres humblement suplié de remercier Monsieur Landaman [Beat Jakob II.] Zur laube, sur L'honneur qu'il nous veut bien faire de nous confier Madmoiselle sa fille³, nous tâcherons d'y répondre de nôtre mieux.

Madmoiselle de Zurlaube sera Logé dans une chambre à part; avec la fille de Monsieur le Colonel [Josef Anton?] de Reding⁴,

La pension est de ... [50] écus blanc par anné, chaque semaine ... [1] écus blanc; nos pansionaires ont boeuffs, veaux, et moutons patisserie, et autres; de la soupe au dejeuner diner, et souper, et du fruit pour le gouster mais comme Madmoiselle de Zur Laube, et Madmoiselle de Reding auronts Chambre à part, nous demandons, outre les ... [50] Ecus blanc; qu'elle se fournisse de lumiere, et qu'elles donnent chacune ... [2] grand chariots de bon bois, pour chauffer le fourneaux, ainsi que nous sommes déia convenus; avec ... le Colonel de Reding.

Si ... [Zurlauben] veut que ... [sa fille] aye quelques volailles ou autres délicatesse à table; la soeur oeconome le fera venir de la vile; et en tiendra